



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 MARS 2022**  
Délibération n° **DEL-2022-0062**

Objet : Actualisation des communes partenaires pour la veille  
des itinéraires de randonnée PDIPR

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 58  
Pouvoirs : 14  
Absents : 0  
Excusés : 16  
Pour : 72  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**11 AVR. 2022**

et affichage le

**11 AVR. 2022**

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 mars 2022.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Claude BENOIT à Michèle FLAMAND, Philippe BAUDAIN à Anne-Françoise BESSON, Patricia BELLINI à Cédric ARMANET, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Henri BAILE, Sophie RIVENS à Martin GERBAUX, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Martine VENTURINI à Franck SOMME

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°DEL-2019-0467 du 16 décembre 2019, Le Grésivaudan a conventionné avec plusieurs communes du territoire pour la réalisation de prestations de services pour la veille des itinéraires de randonnée PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

La veille des itinéraires PDIPR concerne l'ensemble du réseau PDIPR d'une commune et vise à contrôler l'état des sentiers, de la signalétique et des ouvrages de sécurité. Elle est effectuée 1 à 2 fois par an, et demeure primordiale pour assurer la bonne qualité des itinéraires. De petites interventions manuelles peuvent être réalisées.

La commune de Frogès ayant manifesté son intérêt pour s'inscrire dans la démarche de conventionnement, Monsieur le Président propose de mettre à jour le plan de financement voté, tel que présenté ci-dessous :

<b>Commune</b>	<b>Longueur de réseau PDIPR</b>	<b>Montant attribué par la CCLG</b>
Biviers	3 km	100,00 €
Saint-Nazaire- les-Eymes	3 km	100,00 €
Le Moutaret	4 km	133,00 €
Hurtières	5 km	167,00 €
Frogès	6 km	200,00 €
Saint-Jean-le-Vieux	7 km	233,00 €
Le Champ-Près-Frogès	10 km	333,00 €
Barraux	11 km	367,00 €
Saint-Ismier	11 km	367,00 €
Plateau des Petites Roches	12 km	400,00 €
Crolles	13 km	433,00 €
Saint-Mury-Monteymond	13 km	433,00 €
Saint-Maximin (dont réseau de Pontcharra)	19 km	633,00 €
La Chapelle-du-Bard	21 km	700,00 €
La Combe-de-Lancey	26 km	867,00 €
Chamrousse	30 km	1 000,00 €
Sainte Agnès	30 km	1 000,00 €

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Revel	32 km	1067,00 €
Crêts-en-Belledonne	39 km	1 300,00 €
Laval	39 km	1 300,00 €
Les Adrets	42 km	1 400,00 €
Allevard	45 km	1 500,00 €
Saint-Martin-d'Uriage	45 km	1 500,00 €
Theys	47 km	1 567,00 €
Le Haut-Bréda	111 km	3 700,00 €
<b>Total</b>	<b>624 kms</b>	<b>20 800,00 € TTC</b>

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'intégrer la commune de Froges dans la liste des communes partenaires pour la veille des itinéraires de randonnée PDIPR,
- De l'autoriser à signer la convention de prestation de services en découlant, ainsi que toutes pièces ou actes afférents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

**2 8 MARS 2022**

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*